



Direction Générale des Recettes de Kinshasa

Le Directeur Général

Kinshasa, le **28** JUL 2023

COMMUNIQUE OFFICIEL

N°01/DGRK/DGE/MME/014/LSN/2023

La Direction Générale des Recettes de Kinshasa, DGRK en sigle, rappelle les contribuables, personnes physiques et morales, assujettis à la **Retenue sur Loyers** que l'échéance pour s'acquitter de leurs obligations fiscales du mois de **juillet 2023** est fixée au plus tard **jeudi 10 août 2023**.

Pour ce faire, ils sont tenus au strict respect de ladite échéance. Dépassé ce délai, les retardataires s'exposeront au paiement des amendes conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Fait à Kinshasa, le **28** JUL 2023

MFUMUMPOKO MONSEMPO Eddy

Directeur Général

Rupture - Innovation - Développement